



### **Bonjour à toutes et à tous,**

À compter de ce samedi 11 juillet en Métropole, c'est la **fin officielle de l'état d'urgence sanitaire** en vigueur depuis le 24 mars pour lutter contre **l'épidémie de Covid-19**. Dans les départements de Guyane et de Mayotte, où le virus circule activement, il a toutefois été prolongé jusqu'au 30 octobre 2020.

Une sortie rendue possible grâce à la maîtrise de l'épidémie en France qui, pour l'instant, n'a pas dû faire face à une recrudescence des cas, à l'image de **certains de ses voisins qui se sont vu contraints de reconfiner des villes**. Les stades pourront **accueillir du public, dans la limite de 5.000 personnes maximum dès le 11 juillet**, et un assouplissement de ces règles pourrait être envisagé pour la deuxième partie du mois d'août. Les **salles de spectacle** pouvant accueillir 1.500 devront demander une autorisation à la préfecture. Les **discothèques**, quant à elles, resteront fermées jusqu'au mois de septembre au moins.

Jusqu'au 30 octobre 2020 inclus, le gouvernement pourra néanmoins **ordonner par décret** des mesures restrictives en cas de pic épidémique telles que « Réglementation de la circulation des personnes et des véhicules, fermeture de certains établissements (restaurants, cinémas, lieux de rassemblements) ... ». Il pourra également **imposer un test virologique** aux personnes qui voyagent en avion depuis les territoires d'outre mers encore fortement impactés par le virus.

Mais attention, le virus circule toujours. Il existe actuellement une *tendance à l'augmentation de la circulation du virus en France métropolitaine*. Les inconnues scientifiques sont encore extrêmement nombreuses et les scénarios multiples. La prudence reste donc de mise, surtout devant **la crainte d'une possible deuxième vague dès l'automne**. Certaines mesures restrictives restent ainsi en vigueur, comme par exemple **le port du masque dans les transports en commun** jusqu'en novembre, au risque d'une amende forfaitaire de 135 euros.

.... *"La perspective des congés d'été, susceptibles de favoriser les comportements à risque, notamment dans le cadre d'événements et de regroupements familiaux ou amicaux, et la diminution de l'adoption systématique des mesures de prévention par la population"* (distanciation physique, lavage des mains, port du masque, etc.) *"sont des facteurs susceptibles de favoriser la reprise de l'épidémie"*, prévient Santé publique France.

Toutes les mesures restrictives autour de la randonnée et du balisage prennent donc fin. **Dans l'attente de consignes plus spécifiques de la FFRandonnée, il convient que chacun reste vigilant....** En maintenant des règles de protection comme : éviter les embrassades, poignées de main et chaque participant doit-être en possession, dans son sac du kit : Masque, Gel, savon

Un calendrier vous sera rapidement proposé jusqu'à fin septembre.

Bel été à vous.

Le Président  
Daniel MIDOT